

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2014

20 H 30.

Présents : Mesdames THOMAS VERCRUYSSÉ CORDIER Messieurs COLLETTE BARRUET POULAIN MESSIO TOFFIN LEHMANN PARROT WRZUCHOL.

Absents excusés :

Monsieur FRANCOIS ayant donné procuration à Monsieur BARRUET.

Secrétaire de séance : .Philippe POULAIN.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2013.
 - PLU : projet PADD.
 - Convention pour instruction des actes d'urbanisme.
 - Rétrocession de l'Impasse du Petit Pré.
 - SEZEO : modification des statuts et adhésion de communes.
- Informations diverses :
Informatique.

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 16 décembre 2013, celui-ci est adopté avec les remarques suivantes :

P.2 : « tarif proposé pour le nouveau columbarium n°2 et l'ancien columbarium n°1.

P.2 : Autres travaux « étanchéité école » à rayer car ces travaux figurent déjà un peu plus haut.

PLU : PROJET PADD

Monsieur THIMONIER (cabinet ARVAL) présente le diagnostic et la synthèse du PADD (Projet d'Aménagement de Développement Durable) ainsi que le cadre de l'élaboration du PLU et les différentes phases de la procédure en rappelant qu'aucune décision ne sera prise avant les élections.

Le nouveau conseil municipal validera ou pas le travail accompli par la commission (voir document ci-joint).

CONVENTION POUR INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME

L'instruction des dossiers d'urbanisme sont actuellement instruits par la D.D.T (Direction Départementale des Territoires), cette compétence prendra fin le 1^{er} juillet 2015.

Une convention doit être passée aujourd'hui pour la continuité du service jusqu'à l'échéance.

Il est probable que la C.C.P.O.H (Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte) assurera ce service après cette date.

Monsieur le Maire, demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Vote pour : 12.

RETROCESSION DE L'IMPASSE DU PETIT PRE

Les riverains de l'Impasse du Petit Pré demandent la rétrocession de leur voie dans le domaine public. Monsieur MESSIO rappelle que cette impasse a toujours été entretenue par la municipalité et qu'il s'agit donc d'une régularisation administrative.

Il est proposé d'intégrer cette impasse dans le domaine public pour l'euro symbolique sachant que les riverains concernés prendront en charge le coût de l'acte notarié.

Vote pour à condition que cette formalité n'entraîne pas d'autres frais que l'euro symbolique 11.

Abstention : 1 (Monsieur PARROT).

SEZEO : MODIFICATION DES STATUTS ET ADHESION DE COMMUNES

Monsieur MESSIO, délégué au SEZEO retrace l'historique de la création du SEZEO (regroupement des 5 syndicats d'électrification) et signale que deux délibérations sont à prendre :

- Modification des statuts avec l'arrivée de nouvelles communes. (SIVOM de Ressons-s/Matz, Communauté de la Plaine d'Estrées-St-Denis et la commune de Maignelay-Montigny)

Vote pour : 12

Modification du nombre de délégués suite aux nouvelles communes faisant partie du SEZEO et entretien et rénovation du réseau électrique.

Vote pour : 12

INFORMATION DIVERSES :

Informatique :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'installation par l'ADICO du nouveau matériel et du nouveau logiciel (Magnus) au secrétariat, la maintenance des deux sera assurée par l'ADICO.

Médiathèque : Madame THOMAS signale qu'une commission a eu lieu le 1^{er} février dernier, celle-ci propose différentes pistes pour améliorer le service :

- Une cabine téléphonique où les riverains pourront déposer ou prendre en libre-service des livres. Il est également proposé que la décoration de la cabine soit faite par des adolescents.
- Portage par les bénévoles de livres aux adhérents n'ayant pas les moyens de se déplacer (maladie ou incapacité physique).
- Incitation à la lecture : exemple : proposer des livres au club des Mésanges.
- Bébés lecteurs (proposer aux nourrices de venir avec les enfants qu'elles gardent).
- Formation gratuite pour les bénévoles.

Madame THOMAS rappelle que la médiathèque fêtera ses 25 ans en 2014 et propose une animation avec de la musique, la date retenue est le 7 juin prochain.

Ecole : Monsieur BARRUET avise les membres du conseil municipal que la kermesse aura lieu le 14 juin prochain. La commune de Cinqueux prête gracieusement la scène, charge à la commune d'assurer financièrement le contrôle de sécurité de celle-ci. La commune participera également à la logistique et à l'installation des stands.

Commission fleurissement : Monsieur Pascal LEHMANN signale que la commission souhaite les mêmes achats que l'année précédente. Il propose également la remise en gazon des massifs de la rue du Marais et Route de Flandres.

Madame VERCRUYSSSE distribue pour information un document concernant les pièces à fournir pour voter.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45.